

En direct de la négociation Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) N°2

👉 **LA DIRECTION RESTE DANS L’AFFICHAGE !**

Depuis juin, la négociation QVCT se poursuit chez Orange... et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on **avance peu !**

La Direction affiche ses intentions de remplir ses obligations légales (mise à jour du DUERP*, du PAPRI Pact**, consultations formelles du CSE...), mais refuse d'aller au fond du sujet : **la prévention primaire**, celle qui agit sur les causes des risques professionnels et pas seulement sur les conséquences.

Derrière de belles intentions, la réalité, c'est beaucoup de communication et **peu d'engagements concrets pour améliorer le quotidien des salariés.**

*DUERP(Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ; **PAPRI Pact(Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

CHARGE DE TRAVAIL : LA DIRECTION EN RESTE AUX DISCOURS

Lors de la séance du 8 octobre, la Direction a présenté un dispositif "d'Evaluation et de Régulation de la Charge de Travail". **Mais rien de nouveau sous le soleil :**

Ce que la direction propose :

- un "guide pour les managers",
- des "ateliers" et du "dialogue régulier"...

👉 **bref, un empilement de procédures inutiles sans moyen, sans effectif et sans garantie !**

Pendant ce temps, aucune réponse à nos constats :

- intensification du travail,
- manque de remplaçants,
- pics d'activité permanents,
- stress et fatigue croissants,
- absentéisme et accidents du travail en hausse.

👉 **Et pourtant, la CGT FAPT a fait des propositions concrètes :**

- Création d'un outil d'évaluation transparent (charge prescrite, réelle et perçue),
- Suivi trimestriel dans chaque unité, présenté en CSE et CSSCT,
- Droit d'alerte individuel en cas de surcharge, avec réponse sous 8 jours,
- Plan de recrutement pluriannuel de 1 500 postes,
- Réduction des sollicitations numériques de 50 % par an,
- 10 % du temps hebdo réservé à la délibération collective sur le travail.

👉 **REJET DE LA DIRECTION**

Elle préfère s'en tenir à "l'accompagnement managérial" et à la "responsabilisation individuelle".

**INACCEPTABLE !
C'EST UN TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ !**

POUR LA CGT, C'EST UNE ERREUR MAJEURE : LA QVCT NE SE RÉGLERA PAS À COUPS DE POWERPOINT !

CE QUE DIT LA LOI

L'employeur a une obligation de sécurité de résultat (articles L4121-1 et suivants du Code du travail) :

➡ il doit évaluer, prévenir et réguler la charge de travail pour protéger la santé physique et mentale des salariés.

Il doit :

- adapter le travail à l'homme,
- planifier la prévention,
- intégrer la charge de travail dans le DUERP,
- consulter le CSE sur les conditions de travail,
- garantir la compatibilité entre la charge et les temps de repos.

⚠ L'absence de suivi ou une surcharge non traitée engage sa responsabilité juridique (Cass. soc. 5 mars 2008, 2 mars 2022, etc.).

👉 Autrement dit, la Direction n'a pas le choix : elle doit agir, et non pas se limiter à de la communication.



Parce que la santé et la dignité au travail ne se négocient pas, la CGT FAPT continue de se battre à vos côtés !



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

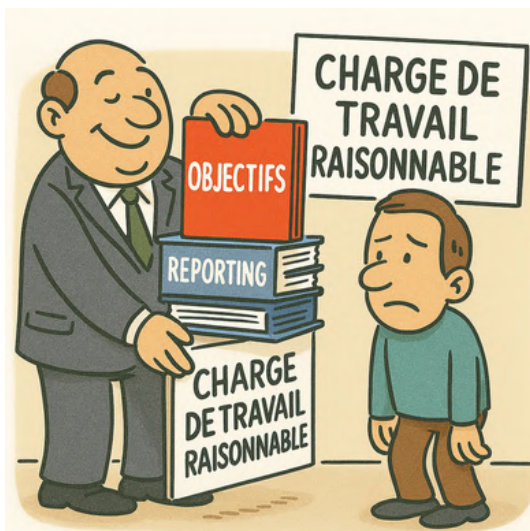


PROJETS D'EVOLUTION: MÊME RECETTE, MÊME RISQUE !

Les réorganisations s'enchaînent, et la Direction continue de minimiser leurs conséquences bien réelles sur le travail, la santé et l'emploi.

► **Il est temps de passer des discours aux actes et la CGT a des propositions concrètes :**

- évaluation d'impact QVCT obligatoire sur les effectifs, les activités, les conditions de travail
- renforcement des effectifs (*en Equivalent Temps Plein*)
- possibilité d'arrêter un projet quand la santé des salarié·es est menacée !
- un suivi QVCT d'un projet dès la phase d'élaboration
- Des points d'étape réguliers en CSE et groupes paritaires QVCT



Pour rappel, les enquêtes internes et les rapports des médecins du travail le montrent : les indicateurs santé sont au plus bas depuis 12 ans, les accidents du travail explosent, les visites médicales à la demande progressent de +23 %, et les réorganisations successives entraînent une surcharge de travail et une dégradation des conditions de travail, accentuant le stress lié aux exigences accrues sur les résultats des équipes.

► **LA CGT FAPT NE LÂCHERA RIEN !**

Nous continuerons à porter la voix des salarié·es pour que la QVCT ne soit pas un slogan, mais une réalité concrète dans les équipes, avec des moyens, des effectifs et des droits réels à la clé.



**DU 18 AU 20 NOVEMBRE (1er tour) ET DU 26 AU 28 NOVEMBRE (2nd tour)
VOTEZ CGT FAPT AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION !**

**La présence de la CGT au CA d'Orange sera déterminante pour défendre
l'emploi, les salaires et les conditions de travail dans un contexte de
démantèlement annoncé.**

1er TOUR
DU 18/11
AU 20/11

2ème TOUR
DU 26/11
AU 28/11

Pour Une autre VOIE
Votez CGT !

Lors des élections au CA,
je vote pour les candidats CGT !